



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **7 décembre 2015**, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT RELATIF AU REMPLACEMENT DES COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USEES SOUS LE CHEMIN DES CORDONNIERES – RESEAU SECONDAIRE COMMUNAL (LOT 1 SECTEUR 6)

Le Conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

- 1) De procéder aux travaux de construction des collecteurs du réseau secondaire d'eaux claires et d'eaux usées, sous le chemin des Cordonnieres, ainsi que de réaliser la réfection de l'aménagement du domaine public et de ses abords, de procéder à la pose de tubes pour le réseau de télédistribution et fibre optique communal et d'améliorer l'éclairage public.
- 2) D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'investissement de **742'000.- F** pour réaliser la totalité des travaux de construction dont à déduire la participation du futur propriétaire de la parcelle N^o 2556 pour diverses prestations notamment celles liées aux aménagements du domaine public et au remplacement d'un collecteur de drainage.
- 3) De prendre acte que le crédit relatif à la réalisation des collecteurs du réseau secondaire sera financé tout ou partie, au gré des loyers versés par le FIA, sur une durée de 40 annuités, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 71-452).
- 4) De comptabiliser les dépenses et recettes prévues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Presinge dans le patrimoine administratif.
- 5) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N^o 7110-331, dès l'année 2017.

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE RELATIF A LA MODIFICATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HABITAT GROUPE AU 11-13 CORDONNIERES, PARCELLE 2556

Le Conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

- 1) D'accorder un crédit d'étude complémentaire de **1'771.- F** pour couvrir le dépassement, après le décompte final, du crédit de **110'000 F** en vue de la modification du projet de construction d'un habitat groupé au 11-13 Cordonnieres, parcelle communale N^o 2556;
- 2) De financer ce crédit d'investissement complémentaire par les fonds propres de la commune et de le comptabiliser à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

- 1) D'approuver les modifications du règlement du Conseil municipal du 13 novembre 1985 telles que proposées dans le texte annexé.
- 2) De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications à la date de leur approbation par le Conseil d'Etat.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 08.02.2016

Presinge, le 16 décembre 2015

.....